



Départ en EPHAD (maison de retraite)

Par **Hunt Megane**, le **21/09/2018** à **17:36**

Bonjour à tous.

Ma grand-mère va rentrer en EPHAD la semaine prochaine, elle sera mis sous tutelle par un tiers de la famille dans les 6 mois à venir.

Nous avons des conflits familiaux.

Actuellement, elle est locataire d'un appartement, nous savons comment le dédier...

Mais nous ne savons pas quoi faire de ses biens (meubles, bibelots, électroménagers, etc...)

Elle n'a qu'une fille unique qui veut tout s'accaparer....

Sachant, que ma grand-mère à fait un testament (il y a 3 ans, après le décès de son mari).

Que pouvons-nous faire ou ne pas faire ? (vendre ou donner pour ne pas s'attirer d'ennuis avec sa fille).

Merci d'avance.

Par **youris**, le **21/09/2018** à **18:17**

Bonjour,

Tant que votre grand mère n'est pas décédée, sa succession n'est pas ouverte et vous n'avez pas à faire de partage sauf si vous êtes tous d'accord.

Le testament ne s'applique qu'au décès du testateur.

Si votre grand mère n'a qu'une fille unique, elle est seule héritière réservataire de sa mère;

Il me semble logique que ce soit sa fille unique qui s'occupe de vider l'appartement de sa mère.

Salutations